

# LES ELEVEURS S'ENGAGENT DANS LE TRI DES DÉCHETS DE SOINS



# Je gère les déchets de mon élevage

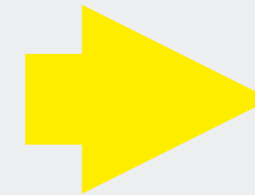
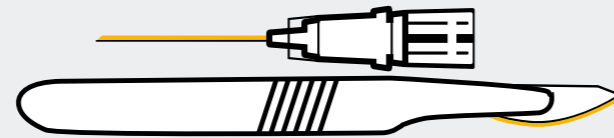
## Le tri des déchets sanitaires...

Les déchets produits par l'élevage consécutif aux soins apportés aux animaux, aux actions médicales préventives...



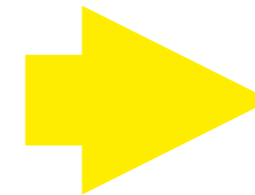
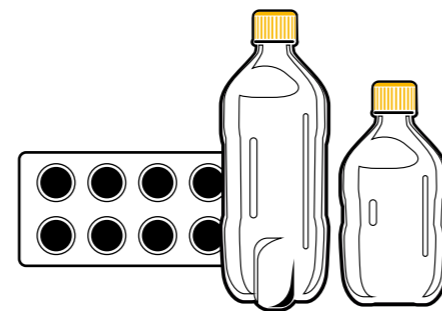
## les piquants, coupants et tranchants

Aiguilles, bistouris...

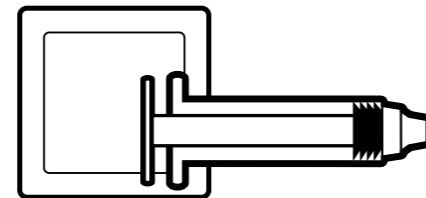


## les flacons vides et périmés ou non utilisés

Vaccins, antibiotiques, antiparasitaires et médicaments périmés...



Pansements, compresses, seringues intramammaires, seringues jetables sondes d'insémination...



## les déchets standards

### les contenants classiques

Ces déchets issus de la fourniture en réhydratant, soluté de perfusion, complément nutritionnel... ne sont pas infectieux ou toxiques. Les règles de récupération standard s'appliquent.

### les cartonnages

Ces déchets d'emballage rejoignent la filière classique du traitement du papier et du carton.

### FILIÈRE CLASSIQUE



Toute activité de soins sur nos animaux produit des déchets et certains d'entre eux peuvent présenter un danger pour notre sécurité et notre environnement.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de votre GDS vous propose une organisation pratique et réglementaire pour vous aider à l'élimination de ces déchets.

Il est de notre devoir d'éleveurs et de citoyens responsables de nous engager dans cette démarche pour que l'agriculture demeure le fer de lance du maintien de la qualité de vie sur nos territoires.

*Tous ensemble, soyons les acteurs d'une agriculture et d'un environnement durables.*



## les interdits

- ✓ Les pièces anatomiques (filière équarrissage)
- ✓ Les aérosols, piles...
- ✓ Les contenants de solvants
- ✓ Les instruments avec du mercure...

## Chez vous

### Un lot de containers

- ✓ Un container de 1,8 litre, il peut être placé dans la pharmacie
- ✓ Un container de 30 ou 50 litres, il est placé dans un endroit proche de la pharmacie

## L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Par leur nature, les déchets sanitaires présentent des risques toxiques ou infectieux.

Utiliser une filière organisée pour traiter ces déchets permet de protéger notre environnement et notre santé.

Un traitement sécurisé est indispensable.

## LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

La loi précise que «tout producteur est responsable de ses déchets, il est tenu d'en assurer l'élimination».

Les déchets de soins vétérinaires constituent les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux).

Le code de Santé Publique (articles R1335-1 à 1335-14) définit les conditions de tri, de stockage, de transport et de traitement de ces déchets.

# En pratique

## la démarche pour mon élevage



1

✓ Je m'engage, je règle et je vais chercher le «lot de containers» au lieu indiqué par le GDS



2

✓ Je pose ou fixe près de la pharmacie le grand container et le petit dans la pharmacie



3

✓ Je sensibilise les intervenants de mon exploitation



4

✓ Je dépose les déchets (sans les compacter) au fur et à mesure de leur production



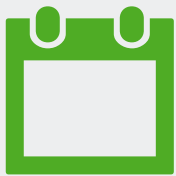
5

✓ Le container est plein, je place le petit container dans le grand



6

✓ Je ferme, je clipse et je nettoie le container



7

✓ Je consulte le planning de collecte et je remets le container plein au camion DASRI. Je reçois un bon de prise en charge



8

✓ Je reprends un «lot de containers» contre paiement

### COÛT DE L'OPÉRATION

Les coûts proposés aux éleveurs sont forfaitaires. Ils sont constitués par :

- ✓ La fourniture d'un container de 1,8 litre et d'un container de 30 ou 50 litres, homologués.
  - ✓ La collecte
  - ✓ Le transport
- ✓ Le traitement et la traçabilité de la collecte à la destruction

### PARTICIPATION DE L'ÉLEVEUR

Le paiement est effectué, auprès du prestataire DASRI.

## Les partenaires



↑ 23 Bd de Canteloube  
BP 20629 - 15006 AURILLAC Cedex

☎ 04 71 63 33 00

✉ [contact@gds15.fr](mailto:contact@gds15.fr)

🌐 [www.gds15.fr](http://www.gds15.fr)